

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 85/427 du 1/4/85
INTERF.PPS.DGTFP.DFP.
portant intégration et nomination de
Monsieur MOUKOURI Adolphe dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Administratifs et Financiers
-SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979;
certains (/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/426 du 29.12.1962 fixant les statut commun
des cadres de la catégorie A, ~~hiérarchie~~ ^{hiérarchie}
(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchie
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, ~~notamment~~ ^{notamment} en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n°67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n°84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo;
(/u la lettre n°5965/MEN.DGEOC.DOB du Directeur de l'Orienta-
tion et des Bourses transmettant; le dossier de candidature constitué par
l'intéressé; (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

YK

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.1962 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MOUKOURI Adolphe, né le 10 Février 1950 à Mikatou (Gamaba), titulaire du diplôme de Juriste (Specialité Jurisprudence obtenu à l'Université d'Etat de Leningrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 1er Avril 1985

Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,

Ambroise Nkoumazalay :-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard Combo Matsiona.-

Ange Edouard Pougui.-

Le Ministre des Finances et du Budget,

Itihi Ossetoumba Lekoundzou.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DGB..... 3
- DGF..... 1
- DFP/BST..... 1
- MIA..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2